

TRAVAILLEUR·SES DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL DE LA TERRITORIALE...

Mardi 31 mai Mercredi 1er Juin

Partout en France, on se mobilise pour...

- ➔ un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public fort, laïc, exercé par des agent.es, titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur
- ➔ des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social.
- ➔ l'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale comme agent.es titulaires
- ➔ un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population
- ➔ l'augmentation immédiate de 400€ des salaires de l'ensemble des professionnel·les du secteur
- ➔ la modification du décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 rendant obligatoire l'attribution des 49 points d'indice du Ségur à tou·tes les agent.es des filières sociales, médico-sociales et administratives travaillant dans les services sociaux et médico-sociaux, ainsi que la transformation immédiate de cette prime en CTI.
- ➔ la refonte des grilles de traitement et le dégel du point d'indice.